

Par dépôt électronique, courriel et poste

Le 1^{er} juin 2016

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur relative à la construction de la ligne à 120 kV du
Grand-Brûlé – dérivation Saint-Sauveur
Votre dossier : R-3960-2016
Notre dossier : R051468 YF

Chère consœur,

Le 25 mai 2016, Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (« le Transporteur ») a déposé ses réponses révisées aux demandes de renseignements suite à la décision D-2016-080 dans le dossier décrit en rubrique.

Le 26 mai 2016, le Transporteur a reçu une « *Demande au Tribunal de prendre les mesures nécessaires pour que le HQT se conforme à la décision D-2016-080, et à rejeter ses nouvelles objections et demandes de confidentialité qui lui ordonner de nouveau à répondre publiquement aux demandes de renseignements de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de stratégies Énergétiques (S.É.)* » du procureur de ces intervenants.

La présente constitue la réponse du Transporteur à cette contestation.

Tel que mentionné à notre lettre du 25 mai 2016 qui est ici réitérée :

« Le Transporteur souligne que la pièce HQT-2, Document 3, Annexe 1 est déposée sous pli confidentiel. Cette pièce contient des informations concernant des impédances de lignes et de bancs de condensateurs, lesquelles sont des données de simulation de réseau usuellement associées aux schémas unifilaires dont la confidentialité est déjà demandée en cette instance. Le Transporteur, en conformité avec l'article 30 de la Loi sur la Régie de l'énergie et pour les motifs décrits à la demande d'autorisation et à l'affidavit qui l'appui, demande à la Régie d'interdire la divulgation, la publication ou la diffusion de la pièce précitée. »

À titre de précision, le Transporteur soutient que les impédances de lignes et de bancs de condensateurs sont des données de simulation de réseau et que ces données peuvent être utilisées afin de déterminer les points névralgiques du réseau et ainsi aider à la planification d'actes malveillants. Une personne mal intentionnée pourrait facilement reconstituer un schéma unifilaire à partir d'un tableau contenant les points de départ et d'arrivée des lignes et les caractéristiques des lignes et des postes de transport.

Avec égards, la contestation de l'intervenant devrait être rejetée.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Me Yves Fréchette

/jg

c.c Intervenants (par courriel)